



HAL
open science

Sciences de la société: Territoires, Economie, Droit (SSTED)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences de la société: Territoires, Economie, Droit (SSTED). 2018, Université d'Orléans, Université François-Rabelais de Tours. hceres-02029814

HAL Id: hceres-02029814

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029814>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

École doctorale Sciences de la société : Territoires, Economie, Droit (SSTED)

Université d'Orléans
Université François-Rabelais de Tours

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Patrice Marcilloux, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Patrice MARCILLOUX, Université d'Angers - UA

Experts :

M. Pierre CHIRON, Université Paris-Est

M. William GASPARIANI, Université de Strasbourg

Mme Christel MÜLLER, Université de Paris Nanterre

Mme Emmanuelle NEGRE, Université de Toulouse 1 Capitole - UT1

M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

Délégué scientifique du HCERES :

M. Vincent DRU

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé en mai 2017 et d'une visite de l'ED en octobre 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences de la société, territoires, économie, droit* (ED SSTED), portée par l'Université d'Orléans et co-accréditée entre cet Etablissement et l'Université François-Rabelais de Tours, sera l'héritière à la fois d'une partie de l'actuelle ED *Sciences de l'homme et de la société* (ED n° 240) de Tours et d'une partie de l'actuelle ED *Sciences de l'homme et de la société* (ED n° 378) d'Orléans.

Ce sont les bilans de ces deux écoles doctorales qui ont servi à construire respectivement le présent projet ainsi que celui de l'ED *Humanités et Langues* (H&L) porté par l'Université François-Rabelais de Tours, et commun lui aussi aux deux universités. Cette création par restructuration correspond, pour l'ED H&L comme pour l'ED SSTED, à un recentrage thématique et géographique, ainsi qu'à un rééquilibrage en termes d'effectifs de doctorants. Thématiquement parlant, par rapport aux domaines assez hétérogènes couverts auparavant par les deux ED « mères », SSTED se focalisera sur l'économie, la gestion, la géographie et le droit, tandis que l'ED H&L couvrira les lettres, les langues et sciences du langage, l'histoire et l'archéologie. Sur les plans géographique et institutionnel, les projets actuels soldent une histoire récente mouvante et complexe. Le projet de la Communauté d'Universités et d'Établissements *Université confédérale Léonard de Vinci* (ComUE UCLdV), assis sur les trois régions Centre-Val de Loire, Limousin, Poitou-Charentes, avait entraîné la construction de projets d'ED communes aux universités de Tours, Orléans, Limoges, Poitiers et La Rochelle. La sortie des universités de La Rochelle, Tours et Orléans de cette ComUE (décret du 25 août 2017) a nécessité la rédaction, en urgence, de nouveaux projets d'écoles doctorales

Les deux projets actuels, élaborés depuis un an par les universités de Tours et d'Orléans, s'inscrivent désormais dans la même ComUE Centre-Val de Loire (regroupant les universités de Tours et d'Orléans et l'INSA Centre Val de Loire), qui elle-même coïncide avec la Région Centre-Val de Loire. Pour ce qui est du rééquilibrage, les ED n°240 et n°378 sont très inégales en nombre de doctorants (401 à Tours vs 169 à Orléans). Les nouvelles ED devraient être d'importance à peu près égale avec 278 et 292 doctorants pour les ED H&L et SSTED, respectivement.

Aujourd'hui, l'ED n°240 couvre tout le potentiel de recherche tourangeau en lettres et langues, sciences humaines et humanités, art et musicologie, études sur la renaissance, droit, économie et gestion, géographie et aménagement, psychologie, soit douze unités de recherche (UR) dont neuf équipes d'accueil (EA) et trois unités mixtes de recherche (UMR). L'ED n°378 couvre quant à elle quatre grands domaines : économie-gestion, droit, sciences humaines et sociales (incluant l'archéologie, l'histoire et la géographie-aménagement), lettres, langues et linguistique, soit neuf UR dont six EA et trois UMR. Le rapprochement entre Tours et Orléans et le regroupement thématique donneront à la nouvelle ED SSTED un adossement scientifique constitué de sept UR dont deux UMR CNRS. On note l'existence d'un laboratoire commun aux universités d'Orléans et François-Rabelais de Tours (VALLOREM) et d'un laboratoire résultant de la fusion récente de trois EA (IRJI regroupant le CRDP Centre de recherche en droit privé, le GERCIE Groupe d'étude et de recherche sur la coopération internationale et européenne et le LERAP Laboratoire d'étude et de recherche sur l'action publique). Ces rattachements concernent des laboratoires entiers, à l'exception du CITERES (Cités, Territoires, Environnement, Sociétés) dont l'équipe LAT (Laboratoire archéologie et territoires) a choisi un rattachement à l'école doctorale H&L.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

En termes de gouvernance, les deux ED n'avaient pas adapté leurs institutions (Conseil, Bureau) à l'arrêté du 25 mai 2016. Dans les deux cas, l'implication des doctorants est positive, mais la participation des membres extérieurs est problématique. La périodicité des réunions, la diffusion des comptes rendus sont des points à améliorer dans les deux écoles.

La représentation des UR est relayée, dans les deux ED, par des « filières » (ED 240 Tours) ou « instituts thématiques pluridisciplinaires » (ED n°378, Orléans), dont la raison d'être devrait disparaître dans la nouvelle configuration, thématiquement plus cohérente, au profit d'un lien direct entre l'ED et ses UR de rattachement.

Les moyens mis à disposition des deux écoles doctorales sont de nature et de niveau différents. Dans l'ED n°240 (Tours), les personnels administratifs sont mutualisés pour les quatre ED du site, ce qui peut poser des problèmes d'identification des responsabilités par les doctorants. L'ED n°240 semble avoir peu d'autonomie en termes de budget (le montant de 20 000 € a été précisé lors de la visite) et de locaux. L'ED n°378 (Orléans) offre aux doctorants un suivi personnalisé : une responsable à temps plein, dotée d'un bureau comme le directeur, s'occupe des inscriptions, des formations, des soutenances et du suivi statistique des doctorants, à l'exclusion des cotutelles. Un budget propre de 30 000 € est consacré aux deux-tiers au soutien direct des doctorants, notamment à leur mobilité (participation à des colloques).

La communication courante, dans les deux cas, est assurée par des listes de diffusion et un site internet. L'efficacité de ce dispositif n'est pas évidente : les sites internet, en particulier, demanderaient à être enrichis et mis à jour régulièrement. Les deux ED en revanche organisent des journées de rentrée et des réunions d'information.

Le choix des sujets de thèses incombe aux chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) et aux UR. L'ED n°378 (Orléans) a mis en place une procédure volontariste, qui doit contribuer à prévenir les abandons, pour les doctorants ne disposant pas de financement spécifique : mode de financement alternatif pérenne, projet de thèse nécessité par l'activité professionnelle et fortement lié aux axes de recherche du laboratoire, mémoire de recherche attestant de la faisabilité du projet.

Dans l'attribution des contrats doctoraux des établissements, les filières jouent un rôle important dans l'ED n°240 (Tours). C'est à ce niveau que sont définies les candidatures associant un doctorant et un sujet. Les sujets sont ensuite affichés et ouverts en droit à toute candidature, interne ou externe. Un jury, émanant du Conseil de l'ED (y compris les représentants des doctorants, ce qui pose un problème de principe), procède ensuite à l'audition des candidats. Ce système parvient à susciter une véritable compétition, puisqu'il y a en moyenne quatre candidats par contrat. Il est rare en revanche qu'un sujet soit confié à un autre candidat que celui pour lequel il a été en fait conçu. À Orléans (ED n°378), la procédure prévoit une proposition de sujets par les UR, un affichage par l'ED pour appel à candidatures, un pré-classement des candidats par les UR, et une audition des candidats les mieux classés. Les performances des directeurs de thèse (en termes d'encadrement, d'abandons, etc.) sont prises en compte. Les contrats doctoraux régionaux sont attribués dans le cadre du collège doctoral, à l'échelle régionale, par un jury commun.

En termes de financement des thèses, le rapport fait état d'une forte inégalité entre les deux ED, liée à leur dominante disciplinaire. L'ED n°240 (Tours) dispose d'environ sept/huit contrats d'établissements par an, auxquels s'ajoute une part variable des quatre contrats donnés par la Région, mais les thèses dotées d'un financement spécifique représentent seulement 7 % de l'ensemble, et l'ED peine à émarger aux conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). L'ED n°378 (Orléans) dépasse quant à elle les 50 % de thèses spécifiquement financées.

L'adossement scientifique est d'une grande richesse et d'une grande diversité que les filières (cf. *supra*) ont tenté de pallier sans grand succès. Le recentrage disciplinaire en cours doit permettre d'exploiter davantage cette richesse, à charge pour les ED de trouver un positionnement spécifique et des fonctions qui s'articulent à celles des UR sans les doubler. Le recentrage disciplinaire s'est effectué en fonction du choix des UR, mais on ne doit pas exclure une poursuite de la réflexion, notamment pour des disciplines comme l'histoire, la psychologie ou la sociologie. Globalement, l'implication des UR - très discrètes pendant la visite - est à renforcer, notamment dans l'élaboration de l'offre de formation des ED.

La ComUE étant en cours de construction, les politiques de site restent à définir dans le sens de l'harmonisation et de la synergie dès le Master, compte tenu de la distance entre les deux universités et en fonction de deux autres partenaires, la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Val de Loire, à laquelle appartiennent un grand nombre d'UR, et le Collège doctoral. Les deux ED sont dotées d'une Charte des thèses, en voie d'adaptation (« Charte du doctorat ») à l'arrêté du 25 mai 2016.

Sur le plan des relations internationales, et mis à part le soutien à la mobilité des doctorants, le dossier fourni restait discret sur la part des masters extérieurs aux deux universités, sur la proportion de doctorants étrangers, le pourcentage, sur la durée, de cotutelles etc. La visite par le comité Hcéres a permis de voir précisés, pour les 570 doctorants des deux EDs la proportion de doctorants étrangers (1/3, de plus de 60 nationalités), le nombre de cotutelles (50 en cours, une dizaine en cours de négociation), et de bourses de gouvernements étrangers (35 recensées).

Le collège doctoral Orléans/Tours n'est opérationnel pour l'instant que pour l'attribution des bourses régionales, l'organisation des Doctoriales et certaines formations. Cette dernière fonction paraît rester en-deçà des besoins de formation exprimés à l'occasion de la visite par le comité Hcéres.

- Encadrement et formation des doctorants

Pour l'ED n° 240, les indicateurs d'encadrement sont plutôt satisfaisants : pour des effectifs oscillant entre 352 à 387 doctorants, le nombre d'encadrants HDR varie peu (autour de 186), ce qui permet une moyenne autour de deux doctorants par HDR. La limite fixée par l'Université est de six doctorants/HDR, chiffre dépassé seulement six fois ; seuls deux HDR arrivent à dix doctorants sous leur responsabilité. Il conviendrait de limiter ces excès en contrôlant les réinscriptions avec des encadrants trop chargés. L'ED n° 378 (Orléans) représente en volume à peu près la moitié de l'ED n° 240 (160 doctorants pour 90 HDR), et la limite de six doctorants/HDR est appliquée rigoureusement. On observe une politique d'encouragement des co-encadrements par des non-HDR. La politique d'encadrement a produit des fruits en termes de durée des thèses et d'abandons (cf. *infra*), mais l'ED n° 378, malgré une politique très volontariste et un suivi très rigoureux des effectifs, reste confrontée à un nombre élevé d'abandons, avec notamment des doctorants sollicités pour des emplois ou des missions avant d'avoir fini leur thèse. L'encadrement des doctorants salariés ou non financés ne semble pas faire l'objet d'une attention spécifique. Dans les deux ED, les comités de suivi individuel prévus par l'arrêté du 25 mai 2016, sont encore en phase préparatoire et ne sont mis en place que progressivement, et pour les derniers inscrits. Une évaluation est en cours (rentrée 2017), dont les résultats ne sont pas encore disponibles.

En matière de formation, seule l'ED n° 240 exige l'obtention de 60 crédits (chacun équivalant à environ 2 heures d'enseignement). L'offre est variée (scientifique, technique, linguistique ou relative à l'insertion), mais peu interdisciplinaire, ni disciplinaire. On s'étonne que les formations acquises dans le cadre des UR ne soient pas prises en compte. Il est à souhaiter également que les formations en langues vivantes fassent l'objet d'une certification (par exemple TOEFL ou TOEIC). Les formations sont évaluées par les doctorants, et la majorité des doctorants contractuels ont la possibilité d'accomplir une mission d'enseignement. L'ED n° 378 est plus encore à l'écoute des doctorants et accède - sous conditions d'effectifs - à leurs demandes de créations de nouveaux enseignements. Un soutien financier peut leur être offert pour leur permettre de profiter de formations à l'extérieur de l'université. Dans les deux cas, l'information sur les formations et la prise en compte des besoins des doctorants devraient gagner en fluidité et en anticipation. Il arrive que certaines formations, en matière pédagogique notamment, soient offertes trop tard pour apporter l'aide escomptée. Une programmation annuelle a été réalisée, sous la forme d'un *Livret de Présentation* édité par l'Université de Tours, mais il reste à diffuser l'information par tous les canaux possibles et à mettre en place un livret de compétences (ou dispositif équivalent).

En termes d'animation auprès des doctorants, les deux ED proposent une gamme large : réunions de rentrée, journée annuelle de présentation des thèses, Doctoriales (tous les deux ans). Les doctorants ont aussi accès à l'opération « Ma thèse en 180 secondes ». Un concours de la meilleure thèse Tours-Val de Loire est organisé et l'Université de Tours prévoit une aide à l'édition ainsi qu'une cérémonie de remise des diplômes.

La durée moyenne des thèses s'établit à 65,3 mois dans l'ED 240 (Tours) et 63 mois dans l'ED 378 (Orléans), ce qui peut paraître globalement acceptable mais cette appréciation est à nuancer selon les disciplines.

Les associations de doctorants sont soutenues par les ED. Il conviendra de veiller à la perpétuation de ces associations et à leur éventuel redéploiement sur les deux universités.

- Suivi et Insertion des docteurs

Au chapitre essentiel du suivi et de l'insertion des docteurs, les deux ED ne sont pas en première ligne mais délèguent ces fonctions à un service central (Tours) ou aux UR (Orléans). L'ED n° 378 a cependant mis en place un suivi minutieux de ses doctorants qui peut servir de base à celui de ses diplômés. Les résultats d'insertion, dans le cas de l'ED n° 240, ne sont donnés que pour la seule année 2012, ce qui est insuffisant pour qu'ils soient exploités, d'autant que le taux de réponse est faible (environ 50 %). L'enseignement principal est que 36 % des répondants sont membres de la fonction publique. L'ED n° 378 fait état d'une forte disparité selon les disciplines. En économie-gestion, on constate 80 % d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche en France ou à l'étranger. Le droit bénéficie aussi d'une bonne insertion, mais en histoire et lettres, cette insertion est beaucoup plus problématique et le taux de réponse plus faible. L'exploitation de ces données se borne au constat de la prédominance de l'insertion dans la fonction publique.

Les deux établissements proposent des formations diverses sur l'insertion professionnelle, mais la collaboration avec le « tissu économique » est à renforcer. L'école doctorale 378 (Orléans) organise une table ronde annuelle avec des professionnels sur les débouchés après la thèse.

Quant à la valorisation du doctorat, elle se fait en amont par une réunion dans les unités de formation et de recherche (UFR), confrontant aux doctorants les étudiants de premier cycle et les titulaires d'un master, les HDR et des spécialistes d'insertion, en aval par des opérations comme *Ma thèse en 180 secondes*.

Le préalable à une politique plus volontariste dans ce domaine est une meilleure connaissance de l'insertion des docteurs. La priorité serait d'augmenter le taux de réponses aux enquêtes et, pour y parvenir, d'organiser une « veille » sur le devenir des docteurs, en collaboration avec leurs directeurs de thèse. Les efforts méritent aussi d'être portés sur la diversification des débouchés.

Autoévaluation et projet :

Les bilans des ED n°240 et n°378 ont été pensés et rédigés dans le contexte de la ComUE UCLdV avec initialement comme perspective la création de quatre écoles doctorales de Sciences humaines et sociales. Le cadre institutionnel a ensuite évolué et deux projets d'ED ont finalement été construits. Ce changement rapide de l'environnement institutionnel n'a pas été propice à la maturation de projets pleinement aboutis même si les équipes dirigeantes des actuelles ED n°240 et n°378 comme celles de la future ED SSTED reconnaissent que la consolidation des bilans alors opérée et la construction de projets depuis lors avortés ont eu une dimension positive et ont contribué à installer dans les esprits la pertinence d'écoles doctorales pluridisciplinaires co-accréditées. Il reste que les établissements n'ont pas mis en œuvre de procédures d'auto-évaluation formalisées. Il en résulte des bilans inégalement approfondis et diversement conçus. Le bilan de l'ED n° 378 est plus fouillée et plus analytique, celui de l'ED n°240 restant plus factuel ou informatif.

Les deux bilans débouchent sur des conclusions qui insistent sur les caractéristiques communes aux ED n°240 et n°378 : stabilité des effectifs, durée des thèses voisine, taux de soutenances proches, émargement commun aux bourses régionales, Doctoriales communes. Il existe aussi des différences de pratiques, avec notamment des procédures dissemblables pour les autorisations d'inscription, la validation des formations ou l'attribution des contrats doctoraux.

Le projet de l'ED Sciences de la société, territoires, économie, droit (SSTED)

L'ED SSTED sera co-accréditée entre l'Université d'Orléans (établissement porteur) et l'Université de Tours et accueillera environ 300 doctorants. Les sept UR qui lui seront rattachées constituent un périmètre scientifique large mais cohérent (droit, science politique, économie, gestion, géographie, aménagement, sciences de l'information et de la communication, sociologie, anthropologie). La gouvernance envisagée apparaît complexe. Si un Conseil d'ED, conforme à la réglementation, et un Bureau sont prévus et conformes aux attentes, on note des risques de redondance ou d'empilement, avec notamment deux directeurs adjoints de site, deux bureaux de site, deux collèges doctoraux de site. Un collège doctoral au niveau de la ComUE sera chargé « d'une certaine homogénéisation » des pratiques. S'il est prévu de conserver le jury commun pour l'attribution des contrats doctoraux régionaux, l'attribution des contrats doctoraux des établissements restera de la stricte compétence des sites : jury de site désigné par le Bureau de l'ED mais géré par le bureau de site. S'agissant des doctorants salariés, une réflexion est envisagée afin d'évaluer les conditions dans lesquelles pourraient être transmises à la nouvelle école doctorale les pratiques mises en œuvre par l'ED n°378 (Orléans). La politique d'encadrement se situera dans la ligne de ce qui avait été expérimenté par les ED n°240 et n°378, les comités de suivi individuel en plus. Si la mise en conformité avec la réglementation en vigueur est ici prévue, un important travail reste à faire pour arrêter la composition, les modalités de fonctionnement et le rôle exact de ces comités. La future école doctorale a l'ambition de proposer une offre significative de formations, transversales et interdisciplinaires. Les doctorants devront obtenir 50 crédits doctoraux avant leur soutenance (dont 30 au maximum pour les formations de l'ED). Cette validation se fera sur la base de 10 crédits pour 20 heures de formation, des équivalences étant accordées pour la parution d'un article, une communication dans un colloque ou autres activités scientifiques : un barème devra vraisemblablement être élaboré et publié afin d'éviter des distorsions de traitement. Une journée scientifique propre à l'ED sera organisée tous les deux ans. Toutes les formations proposées par l'ED seront accessibles à tous les doctorants mais l'idée d'une offre par site reste prégnante. Une aide financière pour les doctorants ayant un projet de mobilité internationale sera accordée par le Bureau de l'ED (montant maximal de 800 euros par doctorant sur la durée de la thèse).

Appréciation globale :

Le projet de restructuration des deux écoles doctorales n°240 et n°378 s'appuie sur des bilans dans lesquels il existe des bonnes pratiques qui doivent être transmises et généralisées, l'ED 378 ayant défini une politique plus ferme de recrutement des doctorants ne bénéficiant d'aucun financement dédié. Il conviendra de prévenir le risque de dilution des bonnes pratiques à l'échelle des deux ED par souci de respecter les spécificités et différences de culture. Le projet paraît

d'ores et déjà bien accepté par les acteurs et susceptible d'engendrer des évolutions positives. Il est porté par une équipe consciente des enjeux et qui a commencé à identifier des chantiers prioritaires.

Points forts :

- Adossement scientifique cohérent et de qualité.
- Des retours d'expérience pouvant servir de point d'appui pour les nouvelles équipes.
- Engagement de l'équipe dirigeante.

Points faibles :

- Information interne et communication externe manquant d'efficacité et à repenser.
- Gouvernance future dans laquelle le souci de respect des équilibres peut limiter la volonté de construire collectivement et de mettre en œuvre une politique ambitieuse.
- Faible sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED.

Recommandations pour l'établissement

Il importe de saisir l'occasion de cette reconfiguration pour transmettre, diffuser et généraliser les bonnes pratiques en évitant leur dissolution dans des consensus par le bas. L'offre de formation de la future école doctorale est à intensifier en positionnant l'ED comme lieu d'élaboration d'une offre structurée, lisible, visible, en mettant à profit toutes les ressources offertes par l'interdisciplinarité propre à la nouvelle ED et en y associant étroitement ses UR de rattachement.

La mise en chantier d'un règlement intérieur de l'ED pourra être une occasion d'identifier objectivement les divergences de pratiques et d'envisager la manière de les dépasser. Les équipes devront être accompagnées dans la redéfinition d'un système d'information qui, dans le cadre d'une ED multisite, revêt une importance cruciale. Il appartient également aux établissements de soutenir le développement de la future école doctorale tant au niveau régional (importance des contrats régionaux qui ont déjà suscité un jury commun) qu'international, en favorisant les interfaces et mises en réseau.

Observations des établissements

PhV/PhR/AMB- 2018-8

Tours le, 10 janvier 2018

Monsieur le Président de
L'Université de Tours
Et
Monsieur le Président de
L'Université d'Orléans
Et
Monsieur le Directeur de
L'INSA Centre Val de Loire

à

Monsieur le Président
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Rapport du HCERES concernant l'évaluation de l'école doctorale DEF-PED180015415 - Ecole Doctorale
SSTED: Sciences de la Société : Territoires, Economie, Droit - 0450855K

Monsieur le Président,

Nous remercions les Comités qui ont évalué nos bilans et projets d'écoles doctorales pour la pertinence de leurs commentaires et leurs propositions d'amélioration de notre fonctionnement. Certaines critiques nous conduisent cependant à vous apporter quelques éléments utiles à la compréhension des faiblesses qui ont pu apparaître, tant dans nos dossiers de bilans/projets que lors des auditions.

A l'instar des Comités, nous reconnaissons aisément que le rôle de notre collège doctoral est encore insuffisant. Celui-ci avait été actif au tout début du contrat 2012-2017, dans le contexte de la mise en place des 3 nouvelles écoles doctorales du domaine SST, co-accréditées pour nos établissements (Universités de Tours et Orléans dès le début, puis avec l'INSA à mi-contrat), en établissant notamment des procédures communes (auditions des doctorants recrutés, procédures et dossiers d'inscription, charte des thèses), des formations communes (type doctorales), la possibilité pour les doctorants des 3 établissements d'accéder à des formations dispensées sur chaque site.

Ce collège doctoral a ensuite été moins actif car nous étions dans une démarche de construction d'écoles doctorales beaucoup plus larges, à l'échelle de la Comue Léonard de Vinci, associant à nos trois établissements les universités de Poitiers, Limoges, La Rochelle, ainsi que l'ISAE-ENSMA. Ce projet de création de 8 écoles doctorales nouvelles, sur un très large périmètre géographique et associant 7 établissements différents a fait l'objet de très nombreuses réunions de la part des directeurs ou responsables de site des écoles doctorales de nos établissements. Cette dynamique a eu pour effet de mettre en veille un certain nombre d'actions que nous menions depuis plusieurs années au sein du collège doctoral et contribué à une certaine inertie de ce dernier.

Notre sortie de la Comue Léonard de Vinci, décidée fin 2016, nous a permis de resserrer les liens entre nos trois établissements et a, de fait, coïncidé avec un regain d'intérêt pour notre collège doctoral. Nous n'avons eu cependant que quelques mois pour reconstruire des projets d'écoles doctorales sur le périmètre de la Comue Centre Val de Loire, ce qui explique certaines lacunes des dossiers. Néanmoins, certaines dispositions relatives à l'arrêté du

25 mai 2016 telles que la mise en place de la formation en éthique de la recherche et intégrité scientifique, de la convention de formation doctorale, du comité de suivi de thèse, du portfolio du doctorat ont été travaillées en réunion du collège doctoral courant 2017.

Ces dispositions établies en commun illustrent la volonté partagée des 3 établissements de construire dans la durée des écoles doctorales co-accréditées tant dans le domaine SST que SHS au sein de la nouvelle Comue Centre Val de Loire. Ainsi, nous donnerons dès les prochaines semaines au collège doctoral une impulsion politique et les moyens humains et financiers :

- de mettre en place un site web unique pour chaque ED, qui sera d'ailleurs la priorité de notre action de création d'un site web dédié à la Comue Centre Val de Loire ;
- d'homogénéiser les procédures, notamment pour le recrutement des doctorants, et de mieux les faire connaître par l'établissement d'un règlement intérieur de chaque ED et l'affichage de ces procédures sur le site web ;
- d'adopter un budget unique pour chaque ED ;
- d'établir un suivi performant de tous nos docteurs, basé sur la constitution d'une base de données unique inter-établissements ;
- enfin de mettre en place des réunions scientifiques régulières réunissant les doctorants des divers sites, pour chacune des écoles doctorales.

Ces actions en faveur de nos écoles doctorales constituent pour nous des éléments essentiels et donc prioritaires de la Comue Centre Val de Loire, créée par décret le 27 octobre 2017. Actuellement, pas moins de 11 entités de recherche (dont 2 UMR CNRS, 1 FRE CNRS, 2 EA, la MSH qui est USR CNRS, et 5 fédérations de recherche) sont communes aux établissements d'enseignement supérieur de la Comue. Nos écoles doctorales nous permettront de structurer de façon encore plus importante les liens entre les unités de recherche de nos établissements.

Concernant plus spécifiquement l'école doctorale « Sciences de la société : Territoires, Economie, Droit », nous avons bien saisi que la communication, la gouvernance et le fonctionnement au quotidien, la visibilité de l'ensemble des disciplines et l'identité de cette école doctorale sont des axes à travailler dans l'optique d'accompagner au mieux les doctorants, de renforcer la présence des Sciences Sociales dans les deux établissements, et enfin de permettre à notre Ecole Doctorale de tirer le meilleur parti de l'expérience accumulée par les deux écoles doctorales n°240 et n°378.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute notre considération.

Philippe VENDRIX



Président de l'Université de Tours

Ary BRUAND



Jean Marie CASTELAIN



Président de l'Université d'Orléans

Directeur de l'INSA Centre Val de Loire